

École Saint-Grégoire-le-Grand



Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 4 juin 2024

Séance en présentiel à la salle polyvalente, 17h45

Procès-verbal

Étaient présentes :

- 1- Mme Marie-Hélène Abran (enseignante)
- 2- Mme Julie Boucher (représentante de la communauté)
- 3- Mme Domitille Bouyer (représentante des parents)
- 4- Mme Claudine Chenel (enseignante)
- 5- Mme Vanessa Del Signore (représentante de parents)
- 6- Mme Marie-Claude Egglefield (parent substitut)
- 7- Mme Marie-Claude Guérin (psychoéducatrice)
- 8- Mme Ruth Jimenez-Cruz (représentante de parents)
- 9- Mme Anne-Marie Leduc (enseignante)
- 10- Mme Isabelle Poliquin (enseignante)
- 11- Mme Isabelle Tang (représentante de parents)
- 12- Mme Christine Tiann (représentante de parents)
- 13- Mme Guylaine Vallée (directrice)
- 14- Mme Kathleen Whitty (enseignante)

Étaient absentes :

- Mme Émilie Blondin (représentante de parents)
- Mme Laurie Perron (représentante de parents)
- Mme Étel Rodriguez Valdivia (représentante de parents)

Invitée :

- 1- Mme Marie-Josée Roy (directrice adjointe)



1. Ouverture de la réunion

La directrice, Mme Guylaine Vallée, ouvre la séance à 17h50 après avoir constaté que tous les membres ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2. Question du public

Pas de public

3. Adoption de l'ordre du jour (doc.)

Considérant que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres;

En conséquence, sur proposition de Mme Ruth Jimenez-Cruz et appuyée par Mme Isabelle Tang, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 4 juin 2024,

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024 (doc.)

Sur proposition de Mme Isabelle Poliquin et appuyée par Mme Domitille Bouyer, il est résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024.

5. Rapport de la représentante de la communauté

Mme Julie Boucher, représentante à la communauté, donne des informations sur l'Opération Sac à Dos qui est une initiative menée principalement par le Regroupement Partage au Québec. Elle vise à soutenir les familles économiquement défavorisées à l'approche de la rentrée scolaire en offrant des sacs à dos remplis de fournitures scolaires essentielles. La publicité de cette Opération Sac à dos est diffusée aux parents de l'école via le Journal des Parents publié mensuellement. De plus, cette information est aussi communiquée par courriel à l'ensemble des parents.



6. Points d'informations, d'approbation, d'adoption ou de consultation

a) Approbation des listes des effets scolaires (doc.)

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, présente la liste des effets scolaires aux membres du CÉ. Mme Vallée mentionne aux membres les principes qui ont été pris en compte pour leur élaboration : les articles demandés se limitent à l'essentiel, la quantité de chacun est précisée, aucune marque n'est exigée, etc.

Considérant qu'en vertu de l'article 212.1 de la LIP, le CSSDM a adopté une politique relative aux diverses contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

Considérant qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école doit proposer à son conseil d'établissement pour approbation, les listes des effets scolaires requis par l'école;

Considérant que les listes des effets scolaires proposées par la directrice ont été élaborées avec la participation des enseignants;

En conséquence, sur proposition de Mme Marie-Claude Egglefield et appuyée par Mme Ruth Jimenez-Cruz il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les listes des effets scolaires qui seront à la charge des parents des élèves de l'école St-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025. Ces listes seront envoyées par courriel aux parents et seront déposées sur le site internet de l'école.

b) Approbation des listes des cahiers d'activités à la charge des parents (doc.)

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, présente les listes des cahiers d'activités à la charge des parents. Mme Vallée mentionne aux membres les principes qui ont été pris en compte pour l'élaboration : frais égaux pour chacun des niveaux, frais uniquement pour des documents dans lesquels l'élève écrit, etc.



Considérant qu'en vertu de l'article 212.1 de la LIP, le CSSDM a adopté une politique relative aux diverses contributions financières qui peuvent être demandées aux parents;

Considérant qu'en vertu de l'article 77.1 et dans le respect de l'article 7 de la LIP, la direction de l'école doit proposer à son conseil les listes des cahiers d'activités à la charge des parents;

En conséquence, sur proposition de Mme Domitille Bouyer et appuyée par Mme Christine Tiann, il est résolu à l'unanimité :

D'approuver les listes des cahiers d'activités qui seront à la charge des parents des élèves de l'école St-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025. Ces listes seront envoyées par courriel aux parents et seront déposées sur le site internet de l'école.

c) Adoption du budget annuel (pro forma) (doc.)

Considérant que l'article 95 de la Loi sur l'instruction publique (LIP) donne au conseil d'établissement le mandat d'adopter le budget annuel de l'école proposé par la directrice, et de le soumettre à l'approbation du Centre de services scolaire;

Considérant que la proposition qui est faite par la directrice de l'école est sur la base de notre prévision d'inscriptions pour la prochaine année scolaire et qu'elle maintient l'équilibre entre les revenus et les dépenses;

Considérant que la proposition préparée par la directrice respecte les priorités préalablement identifiées avec le personnel et retenues par le conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025;

En conséquence, sur proposition de Mme Ruth Jimenez-Cruz et appuyée par Mme Domitille Bouyer, il est résolu à l'unanimité;

D'adopter le projet de budget de l'école St-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2024-2025 tel que proposé par Mme Guylaine Vallée;

De mandater Mme Guylaine Vallée, la directrice, pour faire parvenir une copie de la présente résolution et du budget au Centre de services scolaire pour qu'il l'approuve.



d) Approbation des activités éducatives, culturelles et récréatives (doc)

Considérant que l'article 87 de la LIP donne au conseil d'établissement de l'école St-Grégoire-le-Grand le mandat d'approuver la programmation des activités proposées par la direction;

Considérant que la proposition de la direction a été élaborée avec la participation des membres du personnel, conformément à l'article 89 de la LIP;

En conséquence, sur proposition de Mme Marie-Claude Egglefield et appuyée par Mme Christine Tiann il est résolu à l'unanimité;

D'approuver la programmation des activités proposées par la direction dont une copie est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

e) Approbation de levée de fonds pour le spectacle des jeunes talents

Considérant que l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), donne au conseil d'établissement de l'école, le pouvoir, au nom du centre de services scolaire, de solliciter et de recevoir toute somme d'argent par don, legs, subvention ou autres contributions de toute personne ou de tout organisme public ou privé désirant soutenir financièrement les activités de l'école;

Considérant que les membres du conseil d'établissement proposent que la vente de biscuits et autres aient comme objectif de contribuer au financement du spectacle des jeunes talents de l'école ;

Considérant que l'équipe des enseignants de l'école souscrit à cet objectif;

En conséquence, sur proposition de Mme Anne-Marie Leduc et appuyée par Mme Marie-Claude Guérin, il est résolu à l'unanimité;

D'approuver l'objectif des levées de fonds pour financer le spectacle des jeunes talents.

f) Approbation du code de vie

Mme Vallée, directrice, présente le code de vie qui sera en vigueur pour l'année scolaire 24-25 et précise que son contenu est identique à celui de la présente année scolaire. Mme Vallée mentionne que la présentation a été modifiée, l'an passé, de façon à rendre plus visuel son format. Elle



explique aux parents que chaque règle fait référence à des comportements attendus qui ont été enseignés explicitement par les enseignants. Certains comportements attendus ont été ciblés tout au cours de l'année scolaire dans le but d'intensifier les comportements positifs et de développer le sentiment d'appartenance à l'école.

L'approbation du code de vie est proposée par Mme Marie-Claude Egglefield et appuyée par Mme Domitille Bouyer.

g) Information en lien avec le service de garde

Mme Annie Lapointe, technicienne au service de garde, informe du nombre d'inscriptions prévues pour la prochaine année scolaire et de l'organisation des postes qui en découle. Elle mentionne qu'un sondage a été envoyé aux parents quant à leur besoin en service de garde pour le début de la prochaine année scolaire.

h) Approbation de la réglementation du service de garde pour 2024-2025 incluant la tarification

Point reporté au prochain conseil.

i) Transfert d'argent du fonds 4 au fonds 9 pour le paiement des activités éducatives, culturelles et récréatives

Préambule : Mme Guylaine Vallée, directrice, informe les membres du conseil d'établissement que le budget d'une école est parfois soumis à des ajustements. Elle mentionne qu'un transfert du fonds 4, fonds à destination spéciale incluant les revenus nets des campagnes de financement ainsi que les dons et contributions financières, vers le fonds 9, fonds relatif aux paiements des activités éducatives, culturelles et récréatives, servira à payer les frais de ces activités ayant été imputés au fonds 9.

Considérant que toutes les dépenses réalisées au fonds 9 ont été présentées tout au long de l'année 2023-2024 au conseil d'établissement et approuvées par ce dernier;

Il est proposé par Mme Ruth Jimenez-Cruz



D'adopter le transfert du fonds 4 vers le fonds 9, et ce, afin de couvrir, le cas échéant, les dépenses réalisées au fonds 9 durant l'année scolaire 2023-2024.

En conséquence, la proposition est adoptée par les membres du conseil d'établissement.

6. Points des membres du conseil d'établissement

a) Rapport de la présidente

La présidente remercie les membres du conseil de leur bonne participation tout au long de l'année scolaire.

7. Questions diverses

8. Adoption de la levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est épuisé;

En conséquence, sur proposition de Mme Ruth Jimenez-Cruz, il est résolu à l'unanimité :

De lever l'assemblée de la séance ordinaire à 20h58.

Guylaine Vallée

Guylaine Vallée, secrétaire

Vanessa Del Signore
Vanessa Del Signore, présidente

